



Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2026

DELIBERATION N° 2026-11

Subventions 2026 de l'UDSP et de l'amicale du SDIS

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOU.
MM Olivier CIGOLOTTI, Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul LYONNET, Rémi BARBE.

Suppléants présents : Mmes Patricia GOUDARD, Annie RICOUX, MM Fernand CHAIZE.

Titulaires excusés :

Mme Nicole CHASSIN.
MM Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Michel BRUN, André FERRET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procuration : Mme Sophie COURTINE donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps –LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LCL Hélène JURY, médecin-chef

Suppléants présents :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2026-11 : Subventions 2026 de l'UDSP et de l'amicale du SDIS

Dans le cadre de l'exercice 2026, des demandes de subvention ont été formulées auprès du SDIS par deux associations dont l'activité est en lien direct avec le fonctionnement du service :

- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire (UDSP 43) ;
- L'amicale des personnels de la direction départementale.

Considérant l'action bénéfique pour le SDIS de ces deux associations, il est proposé d'allouer une subvention de :

- 38 410,00 € à l'UDSP 43 (sous réserve de la transmission du bilan financier 2025). L'UDSP 43 compte près de 2 838 adhérents et intervient dans les domaines social, sportif, éducatif et préventif. A ce titre, elle :
 - Cotise à l'œuvre des pupilles ;
 - Gère les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) ;
 - Coordonne l'action de l'équipe départementale de soutien.
- 6 155,00 € à l'amicale des personnels de la direction départementale :
 - 4 000,00 € de subvention annuelle de fonctionnement (le montant accordé en 2024 était identique) ;
 - 2 155,00 € au titre de la quote-part du montant global des titres restaurant perdus ou périmés millésime 2024.

Cette amicale mène des actions sociales pour les évènements familiaux (naissances, départs en retraite, ...) et organise tout au long de l'année des animations visant à renforcer la cohésion entre les personnels de l'état-major.

Les membres du conseil d'administration délibèrent en faveur de l'octroi des subventions précitées pour un montant de 44 565,00 € au titre l'année 2026.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

